

Offre de remboursement VELUX

Une fenêtre à remplacer ? Doublez pour tout changer !

Les fenêtres de toit d'il y a 25 ans ne répondent plus aux besoins actuels et aujourd'hui les particuliers sont à la recherche de solutions qui améliorent leur confort de vie et valorisent leur patrimoine. La dernière génération de fenêtres VELUX garantit de nouvelles performances : plus de lumière, la bonne température en été comme en hiver, des pièces au calme, une finition blanche plus contemporaine... Il y a plein de bonnes raisons de procéder à leur remplacement.

Pour inciter les particuliers à se lancer dans ce chantier simple et rapide qui peut totalement transformer leurs pièces, VELUX lance 2 offres de remboursements pour une opération 100% gagnant :

- S'ils font le choix d'une pièce plus lumineuse :



200€ remboursés pour 2 fenêtres VELUX Tout Confort installées côte à côte en remplacement d'une ancienne fenêtre de toit*
(espacement maximal de 40 cm entre les 2 fenêtres)

- Et pour un remplacement simple :



40€ remboursés pour 1 fenêtre VELUX Tout Confort installée en remplacement d'une ancienne fenêtre de toit*

Pour bénéficier de l'offre, c'est très simple ! Deux périodes à retenir :

- Inscription en ligne : Les clients particuliers doivent obligatoirement s'inscrire à l'offre sur velux.fr entre le 16 mars et le 30 avril 2020
- Réalisation des travaux : les travaux doivent être réalisés avant le 31/08/2020

Professionnels, vous aussi, vous avez tout à y gagner !

Des chantiers optimisés et plus rentables, une installation qui reste simple et rapide et une opération promotionnelle pour vous aider à convaincre les particuliers.

Modalités de l'offre :

*Offre valable uniquement pour un remplacement par une/des fenêtres VELUX Tout Confort (--57 ;--5730 ;--5721). Offre réservée aux particuliers majeurs résidant en France métropolitaine et limitée à 2 fenêtres remplacées par foyer. Offre non cumulable avec d'autres promotions VELUX en cours. Modalités complètes sur velux.fr

